

# Communiqué de PRESSE

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31> // ● [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr) ●

Toulouse, le 11 février 2019

Les agents des Finances publiques de Haute Garonne se mobilisent pour la 3ème semaine consécutive, avec leurs organisations syndicales. Les grands centres de finances publiques du département connaîtrons encore cette semaine de grosses perturbations pour le public, dans la mesure où, grand débat national ou pas, le gouvernement continue à tailler à la hache dans les effectifs (35 000 suppressions en 15 ans, 20 000 annoncée d'ici la fin du quinquennat) et les missions de l'administration fiscale. Dans un pays où **80 à 100 milliards d'euros** font l'objet de **fraude et d'évasion fiscale (l'équivalent du déficit public annuel)**, on continue à **liquider l'administration qui est chargée de la lutte contre ce vol manifeste des recettes de l'État. Le gouvernement continue**, comme ses prédécesseurs, de **prôner la diminution de la dépense publique sans jamais parler de la question des recettes publiques. Cela doit cesser !**

**Dans le débat sur la justice fiscale, les agents des Finances publiques ont leur mot à dire !**

Nous réclamons l'arrêt de l'abandon de nos missions, notamment la **privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu via le prélèvement à la source**. Nous dénonçons également le cheval de Troie que constitue cette «réforme» avec une possibilité de fusionner rapidement l'impôt sur le revenu et la CSG, qui favoriserait les ~~les~~ plus hauts revenus et mettrait en péril le financement de la protection sociale. En matière de justice fiscale, la CGT Finances publiques souhaite une **augmentation des impôts progressifs** (l'impôt sur le revenu, qui représente seulement 25 % des recettes fiscales de l'État) et une baisse des impôts proportionnels (comme la TVA ou la CSG). À titre d'exemple, **un ménage avec 2 enfants disposant d'un revenu global mensuel de 3 600 euros paiera un impôt sur le revenu annuel de 302 euros et 3 905 euros de TVA sur leur consommation. Dans le même ordre d'idée, une personne ayant 20 000 euros de revenus consacrerait 10,6 % de ses revenus à la TVA, alors qu'une autre gagnant annuellement 100 000 euros n'y consacrerait que 6,3 % (source : INSEE).**

Les agents de Haute-Garonne sont unis dans la grève, notamment pour demander l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de tous les emplois vacants, l'augmentation du point d'indice avec **ratissage des pertes par rapport à l'inflation qui s'élève à 20 % depuis 2000**. Ainsi, comme l'ensemble des fonctionnaires de ce pays, **les agents des Finances publiques travaillent gratuitement un jour par semaine !** Nos collègues réclament également la **suppression du jour de carence** (mesure injuste par essence que de nombreuses conventions collectives compensent dans le secteur privé) qui les conduit à venir travailler malades et contagieux ou de poser des congés pour ne pas subir de baisse de salaire.

**L'intersyndicale nationale CGT, Solidaires, FO appelle le jeudi 14 février à une journée « DGFIP morte » et invite, entre autres modes d'action, les personnels à se mettre en grève :**

- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois,
- Pour l'arrêt de toutes les restructurations y compris de la géographie revisitée du directeur général, l'expérimentation d'agences comptables, la concentration des services impôts des entreprises, services impôts des particuliers et services publics fonciers.
- Pour la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.
- Pour défendre l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et préserver nos règles de gestion.
- Pour une opération massive de repyramidage des emplois par une amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et un large plan de promotions de catégorie C en B et de catégorie B en A.
- Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice.
- Pour la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 euros brut par mois, via l'Indemnité mensuelle de technicité et leur intégration dans le traitement !

- Pour l'attribution à toutes et tous de la prime exceptionnelle de 200 euros.

Le directeur régional a reçu jeudi les organisations syndicales locales et va, à l'instar du Président de la République, écrire une lettre à tous les agents du département pour leur donner son appréciation du conflit. Nous serons vigilants sur son contenu et avons demandé l'ouverture immédiate de négociation au niveau local et national. Des cahiers de doléances sont d'ores et déjà en cours de rédaction par les collègues mobilisés.

